



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2012

Membres composant le Conseil :	35
Présents :	26
Absents représentés :	09
Absent :	00
Absent excusé :	00

L'an deux mil onze le 28 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique en Mairie, Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 22 mars 2012.

Etaient présents :

Mme C. VALLS, Maire, M. Ph. GUGLIELMI, M. J. CHAMPION, M. R. CUKIER, M. G. CALZETTONI
Mme A. DJEDIDE, Mlle A. GASRI, Mme M.M. PHOJO, Mme N. REVIDON, Mme M.J CALSAT, M. B. LOTTI, Maires-Adjointes.

Mme V. VAN DE POELE, M. P. CALSAT, M. M. ALCALDE Conseillers Municipaux Délégués.

M. G. DROZ, Melle I. BOULAUDAT, Mme F. GUGLIELMI, Mme C. CELESTIN, M. J.P. DUBESSAY, Mme B. BOYER, Mme S. DAUVERGNE, O. TRIPELON, Mme C. GUYARD, M. L. PAGNIER, M. S. WEISSELBERG, Mme J. LABBEZ Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : Mme M.H. THILL (représentée par A. DJEDIDE), Melle T. MOHAMED (représentée par G. DROZ), M. A. BENBELIDIA (représenté par V. VAN DE POELE), M. M. TRASI (représenté par J. CHAMPION), Mme M. WIART (représentée par M.M PHOJO), M. P. GUEZ (représenté par P. CALSAT), M. K. AMAZOUZ (représenté par B. LOTTI), Mme A. DAOUD (représentée par S. DAUVERGNE), Mme J. LABBEZ (représentée par Ph. JACQUOT)

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121 20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MJ CALSAT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

FINANCES

Compte de gestion 2011 - Ville

Le Compte de gestion du budget Ville se résume comme suit :

- dépenses de fonctionnement de l'exercice : 41 055 996,55 €
- recettes de fonctionnement de l'exercice : 46 068 511,01 €
- dépenses d'investissement de l'exercice : 22 581 293,64 €
- recettes d'investissement de l'exercice : 20 875 296,14 €
- solde global de fonctionnement : + 7 715 033,30 €
- solde global d'investissement : - 5 913 990,86 €

Au vu de ces montants le compte de gestion 2011 est conforme au compte administratif 2011

Par 32 voix pour et 3 abstentions (élus L.O et UMP) le compte de gestion 2011 est adopté.

Compte Administratif 2011 - Ville

Conformément à la loi, Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote de ce dossier.

Monsieur GUGLIELMI, 1er Maire Adjoint assure la présidence de la séance.

Le solde de l'exercice correspond aux recettes moins les dépenses (investissements et fonctionnement) sur la période concernée sans tenir compte de la situation antérieure.

Le solde de clôture reprend le solde de l'exercice en prenant en compte la situation financière au 31/12 de l'année précédente.

Le compte administratif totalise en mouvements budgétaires (avec reprise 001), toutes sections confondues, 67 845 283,55 € en dépenses contre 69 646 315,99 € en recettes.

- solde de l'exercice 2011 en fonctionnement : + 5 012 514,46 €
- solde de l'exercice 2011 en investissement : - 1 705 997,50 €
- reprise du déficit d'investissement (001) : - 4 207 993,36 €
- reprise de l'excédent fonctionnement (002) : + 2 702 518,84 €
- solde de clôture 2011 en fonctionnement : + 7 715 033,30 €
- solde de clôture 2011 en investissement : - 5 913 990,86 €
- solde de clôture global 2011: + 1 801 042,44 €

Par 27 voix pour et 7 abstentions (élus PCF/L.O/Personnalité/UMP) le compte administratif 2011 est adopté.

Affectation budget Ville 2011

L'affectation du résultat s'appuie sur le Compte Administratif 2011.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 consiste en un excédent de 7 715 033,30 €.

Le total global de la section investissement, avec prise en compte des reports, s'établit à - 4193 524,71 €.

Comme le permet l'instruction budgétaire M14, il est proposé d'affecter - 4 493 524,71 €

Par 28 voix pour et 7 abstentions (élus PCF/L.O/Personnalité/UMP) l'affectation budget ville 2011 est adoptée.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – vote des subventions

Sur proposition de Madame le Maire, le taux d'imposition des trois taxes directes locales sera maintenu au même niveau à savoir :

- Taxe d'Habitation	13,96 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	24,21 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	39,28 %

Il est également proposé l'attribution de subventions destinées à contribuer au fonctionnement des établissements publics, organismes et associations.

Ces subventions feront l'objet d'un mandatement unique à l'exception de celles attribuées aux établissements publics et organismes suivants dont le versement sera effectué par acomptes successifs :

- Caisse des Écoles
- Centre Communal d'Action Sociale

Ce dossier donne lieu à 2 votes :

Par 34 voix pour et 1 abstention (élu L.O), les taux d'imposition des trois taxes directes locales et l'attribution de subventions sont adoptés.

Recalage des crédits de paiement 2012 budget Ville

La procédure d'autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) vise à planifier non seulement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, la mise en œuvre des investissements.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Quant aux crédits de paiement, ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Par 34 voix pour et 1 abstention (élu L.O) le recalage des crédits de paiement 2012 est adopté.

Amortissement budget Ville

Les immobilisations acquises pour le service public de la ville doivent être amorties;

Les durées d'amortissement sont fixées par biens ou par catégories de biens par l'assemblée. Le plan d'amortissement ainsi délibéré ne peut être modifié ultérieurement, sauf changement justifié dans la consistance du bien.

L'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 a détaillé le compte 2041 avec des durées d'amortissement différentes de cinq à trente ans. Afin de tenir compte de ces modifications il est nécessaire de reprendre une nouvelle délibération.

Il est donc proposé d'adopter le tableau d'amortissement suivant :

Imputation	Dénomination	Durée de l'immobilisation
2031	Frais d'études	3 ans
2041582	Subventions d'équipement aux groupements de collectivités	15 ans
204182	Subventions d'équipement aux autres organismes publics	15 ans
205	Concessions et droits similaires, logiciels	2 ans
2157	Matériel et outillage de voirie	20 ans
2181	Installation générale et agencement	15 ans
2182	Matériel de transport - voiture	10 ans
2182	Matériel de transport - camion	8 ans
2183	Matériel de bureau	10 ans
2183	Matériel informatique	4 ans
2184	Mobilier	15 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Par 34 voix pour et 1 abstention (élu L.O) l'amortissement budget ville est adopté.

Budget Primitif 2012-03-30

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2012 est conforme aux orientations budgétaires présentées. Il s'équilibre en mouvements budgétaires à 72 836 941,74 euros se décomposant comme suit:

- ◆ Section de fonctionnement : 44 512 765,09 euros
- ◆ Section d'investissement : 28 324 176,65 euros

Le Budget Primitif reprend l'affectation de résultat du Compte administratif et les restes à réaliser 2011.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle totalise 44 512 765,09 euros en dépenses comme en recettes

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont réparties entre dépenses d'ordre et dépenses réelles soit :

- les dépenses d'ordre : 10 166 472,08 €
- les dépenses réelles : 34 346 293,01 €

Ce nouveau budget a été élaboré dans la continuité de ceux présentés depuis 2001, avec l'objectif de mieux utiliser et mieux maîtriser les coûts de fonctionnement des services tout en améliorant la qualité du service public.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Comme les dépenses elles s'équilibrent à 44 512 765,09 €. Elles se répartissent entre :

- le report de l'excédent de la section de fonctionnement 2012 après affectation à 3 221 508,59 €
- les recettes réelles pour 40 991 256,50 € (en diminution par rapport au CA 2011 justifié par le transfert de la TEOM)

LA SECTION INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 28 324 176,65 €.

LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement se montent à 22 110 185,79 €

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget 2012 s'élèvent à 9 889 015,64 € (hors RAR).

Par 29 voix pour et 6 abstentions (élus PCF/L.O/Personnalité et IUMP)

Convention de prise en charge des dépenses et des recettes pour les compétences transférées CAEE/Ville de Romainville

La ville de Romainville a transféré à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE) la gestion des équipements du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) et la piscine Jean Guimier.

Afin de préserver la continuité du service public et pour que les services de la CAEE puissent avoir du temps pour anticiper la gestion de ces deux équipements, deux conventions sont proposées.

Par 30 voix pour, 2 abstentions (élus L.O et Personnalité) et 3 élus ne prennent pas part au vote, la convention de prise en charge des dépenses et des recettes pour les compétences transférées CAEE/Ville de Romainville est adoptée.

Choix de mode de gestion DSP des marchés alimentaires de Romainville

La ville de Romainville va lancer une Délégation de Service Public pour la gestion des marchés alimentaires du Centre et du Chemin Vert.

La Commission Consultation des Services Publics Locaux (CCSPL) et le Comité Technique Paritaire (CTP) ont émis des avis sur le principe du mode de gestion en DSP des marchés alimentaires.

Par 34 voix pour et 1 voix contre (élu L.O) le choix de mode de gestion DSP des marchés alimentaires de Romainville est adopté.

AMENAGEMENT

Cession de la parcelle AN 61 – sise 75 bld E. Branly

La Ville vient d'acquérir par le biais d'une procédure de bien présumé sans maître la parcelle AN 61 sise 75 Boulevard Edouard Branly, d'une superficie cadastrale de 143 m².

Cette procédure a été lancée dans l'objectif d'une cession au profit de riverains entretenant la parcelle depuis de nombreuses années et désireux de l'acquérir.

Mademoiselle A. et Monsieur A. ont récemment confirmé leur intention d'acquérir.

Il est donc proposé de valider la proposition de cession de la parcelle AN 61 sise 75 Bld E. Branly au prix de 55 000 € au profit de Melle A et Monsieur A.

A l'unanimité, la cession de la parcelle AN 61 – sise 75 bld E. Branly est adoptée.

Cession de la parcelle AM 236 sise 29 rue des Oseraies

La ville est propriétaire d'un terrain en friche sis 29 bis rue des Oseraies acquis par le biais de la procédure de bien vacant le 2 octobre 2009 et incendié accidentellement le 20 septembre 2011.

M. R. et Melle L. propriétaires du bien cadastré AM 237 ont sollicité la commune pour acquérir ce terrain afin d'agrandir le jardin attenant à leur maison.

Suite à l'estimation des domaines, il a été proposé de céder la parcelle AM 236 au prix de 36 000 €.

A l'unanimité, la cession de la parcelle am 236 – sise 29 RUE DES Oseraies est adoptée

Cession des lots 64 et 65 sis 8/10 rue Carnot

La ville est propriétaire d'un appartement correspondant aux lots 64 et 65 dans la copropriété du 8 Carnot. Il s'agit d'un T2 de 36,43 m².

Cet appartement est soumis à un bail d'habitation depuis le 18 juin 2007 et congés a été donné au locataire avec offre de vente au prix de 105 000 € représentant un abattement de 20 % pour le locataire par rapport au prix des domaines estimé à 127 500 €.

Le locataire M. P. a accepté cette offre.

Par 34 voix pour et 1 voix contre (élu L.O), la cession des lots 64 et 65 sis 8 rue Carnot est adoptée.

Cession à la SEMPRO – place des commerces

La convention avec l'ANRU de la cité Marcel Cachin prévoit la démolition et donc la reconstruction de 423 logements, la réalisation d'équipements publics et l'insertion urbaine de la résidence dans le centre ville par une résidentialisation des immeubles conservés réhabilités, l'aménagement de voiries et d'espaces publics connectés sur le réseau viaire communal.

Le projet dit «Place des Commerces» s'inscrit dans le cadre cohérent du PRU. Par une délibération du 22 juin 2011, la ville avait approuvé la cession des parcelles X 120 et X 156 correspondant à l'ancienne bibliothèque municipale et par un acte authentique du 12 décembre 2011 la ville a acquis les parcelles X 160 et X 161 correspondant à l'emprise foncière du futur bâtiment E que doit réaliser la SEMPRO pour le compte de l'OPH comprenant 15 logements sociaux.

Le projet dit «place des commerces» a pour programmation des logements diversifiés, des commerces en pied d'immeuble, la réimplantation de l'actuel marché couvert, un parc de stationnement (en sous-sol), le tout organisé autour d'une nouvelle place publique en relation directe avec Marcel Cachin.

Compte tenu des échéanciers serrés du projet, la Ville souhaite autoriser la SEMPRO à commencer les travaux de démolition avant la signature de l'acte authentique.

Par 30 voix pour, 1 voix contre (élu L.O) et 4 abstentions (élus PCF/Personnalité), la proposition de cession à la SEMPRO des biens cadastrés X 120, X 156, X 160 et X 161 au prix global de 366 957 € est adoptée.

DIRECTION GENERALE

Mise en place du PV électronique au profit de la Police Municipale et signature d'une convention ainsi qu'une demande de subvention.

Un audit réalisé en 2005 par une mission interministérielle a souligné la coexistence de deux procédures de traitement des infractions conventionnelles :

- La procédure des cartes de paiement papiers, vieillissante et peu efficace
- La procédure moderne du traitement automatisé des infractions liées à la vitesse

La procédure du procès verbal électronique a été mise en place à destination notamment des Polices Municipales par l'ANTAI (Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions) avec pour principal atout la dématérialisation ainsi que la sécurisation de la transmission et du traitement des infractions. Il n'est plus possible de supprimer ou d'annuler les contraventions en dehors du contrôle strict de l'Officier du Ministère Public.

La ville de Romainville souhaite équiper les agents de la Police Municipale d'un tel outil qui peut être subventionné à hauteur de 50 % par l'ANTAI pour l'achat de chaque terminal nécessaire à la verbalisation.

Pour cela une convention doit être signée avec l'ANTAI.

A l'unanimité la mise en place du PV électronique est adoptée. Autorisation est donnée à Mme le Maire pour solliciter une subvention.

Approbation de convention de mise à disposition de services entre la CAEE et la Ville de Romainville

La Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE) lors de son Conseil Communautaire du 13 décembre 2011 a voté les délibérations portant déclaration d'intérêt communautaire, approbation du pacte territorial d'Est Ensemble, un avenir pour 400 000 citoyens et approbation de la charte de gouvernance, devenues exécutoires le 21 décembre 2011.

Dans le cadre de la bonne organisation des services, la CAEE et les villes ont décidé que les services correspondant à ces transferts de compétences restent dans les communes pendant la période des transferts.

Après avis du CTP, un projet de convention de mise à disposition de services fixe les conditions générales dans lesquelles les services communaux sont mis à disposition de la CAEE.

Par 30 voix pour, 2 abstentions (élus L.O et Personnalité) et 3 élus (PCF) qui ne prennent pas part au vote, la convention de mise à disposition de services entre la CAEE et la Ville de Romainville est adoptée.

Approbation des modifications aux statuts de la CAEE

La Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE), lors de son Conseil Communautaire du 13 décembre 2011, a voté les délibérations portant déclaration d'intérêt communautaire, approbation du pacte territorial d'Est Ensemble, un avenir pour 400 000 citoyens et approbation de la charte de gouvernance, devenues exécutoires le 21 décembre.

Délibérations portant déclaration d'intérêt communautaire (DIC)

DIC – Développement économique :

La priorité de la CAEE consiste à favoriser le développement économique au service de l'emploi local. Elle se fixe l'objectif de bâtir un parcours coordonné d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi. Le développement des entreprises, innovantes notamment, sera favorisé.

Par ailleurs, la CAEE est compétente pour toute création, aménagement, entretien et gestion de ZAE de plus de 10ha.

DIC – Aménagement de l'espace communautaire :

Parmi le contenu de cette compétence obligatoire, certaines ZAC ont été déclarées d'intérêt communautaire (ex: Ecocité de Bobigny, Port de Pantin...). Aucune ne concerne Romainville. Les futures ZAC seront déclarées d'intérêt communautaire au moment de leur création.

DIC – Équilibre social de l'habitat :

Les opérations actuelles et à venir de lutte contre l'habitat indigne (convention ANAH) tout comme les dispositifs relatifs aux copropriétés en difficulté, à l'habitat ancien dégradé et à la lutte contre la saturnisme (OPAH, MOUS...) sont transférés. Romainville n'est, à ce jour, pas impactée.

Au titre des actions nouvelles, le PLH de la CAEE est en cours d'élaboration depuis le printemps 2011. A cet effet, un dispositif de soutien au logement social dans le cadre d'une politique communautaire d'aide à la pierre, dont les montants et les critères seront définis ultérieurement au sein dudit PLH, est déclaré d'intérêt communautaire.

Un certain nombre d'études et actions en vue de développer des outils sont déclarés d'intérêt communautaire pour :

- ◆ créer ou de participer à la création d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale afin de favoriser le logement des personnes en difficulté ;
- ◆ mutualiser les moyens des bailleurs municipaux ;
- ◆ soutenir les projets municipaux relatifs à l'habitat des populations à besoins spécifiques.

Enfin, le soutien à l'accès social à la propriété est déclaré d'intérêt communautaire.

DIC – Politique de la Ville :

Au titre de la compétence obligatoire relative aux dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, de nombreux transferts d'outils et d'actions sont déclarés d'intérêt communautaire. Sans vouloir être exhaustifs, les plus significatifs sont les suivants :

- ^ les PLIE;
- ^ le volet Emploi des CUCS existants;
- ^ tout dispositif nouveau relatif à la rénovation urbaine;
- ^ etc.

Cela signifie que la PRU 2 sera de la compétence de la CAEE et qu'un CUCS communautaire sera signé sans préjudice des CUCS communaux.

S'agissant de la compétence obligatoire liée aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, sont affichés d'intérêt communautaire :

- ▲ tout dispositif local nouveau de prévention de la délinquance couvrant le territoire d'au moins deux villes ;
- ▲ les Maisons de la Justice et du Droit ;
- ▲ les points d'accès au droit ;
- ▲ toute action en faveur de l'accès au droit.

DIC - Construction, Aménagement, Entretien et Gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

En matière d'équipements sportifs

Fort du constat selon lequel la population séquano-dyonisienne est une de celles qui maîtrise le plus mal la natation en France Métropolitaine, les élus de la CAEE ont donc décidé de déclarer d'intérêt communautaire, de transférer, les équipements nautiques existants et à créer.

La piscine municipale GUIMIER fait l'objet de ce dispositif.

En matière d'équipements culturels

Le territoire d'Est Ensemble est irrigué par un réseau important d'équipements culturels. La mise en réseau de ces équipements présente plusieurs intérêts. Toutefois, au regard de l'ambition communautaire, le transfert des équipements présente une étape supplémentaire dans l'intégration des politiques culturelles.

Ces orientations amènent les élus à déclarer d'intérêt communautaire et donc transférer :

- les équipements à vocation d'enseignement artistique existants et à créer, ce dont fait l'objet l'actuel et futur CRD de Romainville ;
- les cinémas existants et à créer ;
- les bibliothèques-médiathèques et leurs annexes existantes (suivant une liste indiquée dans la délibération) et à créer. La Médiathèque de Romainville n'est à ce jour pas concernée.

Déroulement et modalités pratiques immédiates des transferts en question

Dans le cadre de la bonne organisation des services, la CAEE et les villes ont décidé que les services correspondant à ces transferts de compétences au profit de la Communauté d'agglomération, restent dans les communes pendant la période de préparation des transferts.

Ces services doivent dès lors être mis à disposition de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, en application de l'article L. 5211-4-1-II du CGCT. A cette fin, un projet de convention de mise à disposition de services fixe les conditions générales dans lesquelles les services communaux sont mis à disposition de la Communauté d'agglomération. Celui-ci a fait l'objet d'un avis du CTP et est soumis au Conseil Municipal.

S'agissant de la future construction et restructuration du CRD, la CAEE, devenant maître d'ouvrage, propose aux communes un projet de convention de mandat relative aux opérations de travaux afin que ces dernières poursuivent ou mettent en œuvre, au nom et pour le compte de la CAEE, la réalisation d'opérations de travaux relevant désormais des compétences communautaires. Cet projet de convention a été soumis à un Conseil Municipal dernier.

DIC – Action Sociale d'intérêt communautaire

Partant du postulat que la très grande majorité des neuf communes de l'agglomération ne disposent pas d'une analyse des besoins sociaux de leur CCAS, l'ambition communautaire en matière d'action sociale doit donc demeurer. Le groupe de travail devra se réunir sous l'autorité de son futur VP dès que celui-ci aura été désigné par le Conseil communautaire.

Il est déclaré d'intérêt communautaire toute action nouvelle relative à l'analyse des besoins sociaux sur le territoire d'Est Ensemble.

A l'occasion du même Conseil, la CAEE a également délibéré en vue de modifier ses statuts au dessein d'entendre ses compétences statutaires à différentes compétences supplémentaires.

Modifications statutaires étendant les compétences statutaires de la CAEE à des compétences supplémentaires non prévues par la loi et soumises à approbations

En matière d'aménagement de l'espace

Les élus ont souhaité qu'Est Ensemble se dote, outre sa compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace communautaire dont elle dispose en vertu de l'article L. 5216-5-I-2° du CGCT, d'une compétence statutaire de nature à lui permettre de réaliser certaines actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme ainsi que de pouvoir constituer des réserves foncières en lien avec l'exercice de ses compétences et en complément de l'action de EPFIF.

En matière d'organisation des transports urbains

La LOTI de 1982 instaure une spécificité pour la région IDF, le STIF est en principe la seule autorité organisatrice des transports de la région. La CAEE ne saurait donc, dans le cadre du seul transfert de la compétence "aménagement", devenir automatiquement autorité organisatrice de transports sur son territoire. Elle peut en revanche, sur délégation du STIF, devenir Autorité organisatrice de proximité (AOP).

Est Ensemble s'est donc dotée d'une compétence statutaire spécifique de nature à lui permettre d'être désignée AOP par le STIF sur son territoire. Dans un second temps, à compter de janvier 2013, les enjeux identifiés se traduiraient par le transfert à Est Ensemble des services réguliers de transports, c'est-à-dire les navettes communales. Romainville n'est à ce jour pas impactée.

En matière de politique culturelle et sportive

Afin de compléter les compétences déjà acquises, les compétences statutaires de la CAEE sont étendues à une compétence supplémentaire en matière d'organisation et de soutien aux actions et manifestations culturelles et sportives intéressant l'ensemble de la Communauté.

En matière de protection et mise en valeur de l'environnement

Il s'agit déjà une compétence communautaire (Art L5216-5-II-4°CGCT), notamment en terme de collecte et traitement des déchets ménagers. Cette compétence est ainsi complétée par une nouvelle compétence statutaire en matière de gestion des espaces verts.

La gestion des espaces verts existants ou à créer d'une superficie supérieure à 5 hectares est donc transférée, ce qui ne touche pas Romainville.

En matière d'aménagement de la future base régionale de plein air et de loisirs

Afin que la Communauté d'agglomération soit substituée aux communes des Lilas, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville dans le Syndicat mixte d'études et de gestion de la Corniche des Forts, les compétences statutaires de la CAEE sont étendues à la compétence exercée par ledit Syndicat.

En matière d'enseignement et de recherche

La CAEE se dote de moyens d'agir en direction du public en formation professionnelle et universitaire, et d'améliorer plus globalement l'image du territoire. Elle pourra mettre en place des bourses, des aides au logement étudiant etc.

Aussi, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire des délibérations, pour se prononcer sur les transferts supplémentaires proposés.

Par 30 voix pour, 2 abstentions (élus L.O et Personnalité) et 3 élus (PCF) qui ne prennent pas part au vote, les modifications des statuts de la CAEE sont adoptées.

ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

Convention ANCV – Dispositif Bourse Solidarité Vacances

Le groupement d'intérêt public «Bourse Solidarité Vacances» a été créé en 1999 et dissout en 2007. C'est le pôle social par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances qui l'a ensuite repris dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions et qui permet à des familles d'accéder aux vacances et aux loisirs.

Ce dispositif s'adresse à toute personne concernée par la loi de lutte contre l'exclusion si elle répond aux termes de la convention

A l'unanimité la convention ANCV est adoptée.

Adhésion de la commune de Roissy en Brie au SIRESCO

La commune de Roissy en Brie a décidé de faire évoluer de manière significative les conditions de gestion de sa restauration collective municipale.

Lors de sa séance du 7 février 2012, le Comité Syndical du SIRESCO accepte la demande d'adhésion de la commune de Roissy en Brie et par conséquent il convient de recueillir l'accord des Conseils Municipaux des communes membres

A l'unanimité, l'adhésion de la commune de Roissy-en-Brie au SIRESCO est adoptée.

HYGIENE

Autorisation d'exploiter pour une installation classée au titre de la protection de l'environnement : SMAC SAS COUDRIN

La société SMAC SAS AUTO, anciennement implantée sur la commune de la Courneuve, est spécialisée dans l'achat de véhicules accidentés qui, après expertise, sont réparés, revendus en l'état ou déclarés «véhicules hors d'usage».

Par courrier du 17 mai 2011, Monsieur Gilles Coudrin, Président de la société SMAC SAS AUTO avait transmis au Préfet de la Seine Saint Denis un dossier de demande d'autorisation d'exploiter des installations de stockage et de dépollution de véhicules hors d'usage.

Compte tenu de l'évolution récente du marché de l'automobile, la société SMAC SAS AUTO souhaite dépolluer les VHU avant de les envoyer en destruction dans des établissements agréés pour le broyage et elle prévoit le traitement de 10 véhicules par mois au maximum.

Cette demande est présentée au titre de la rubrique 2712 de la nomenclature des installations classées et au titre de l'arrêté du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de stockage, de dépollution et de démontage des véhicules hors d'usage.

Cette exploitation nécessite une enquête publique se déroulant du jeudi 16 février au jeudi 16 mars 2012 inclus à la mairie de Bobigny.

Les conseils municipaux des villes concernées ont été appelés à formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

L'absence de conséquences environnementales majeures sur le territoire de Romainville nous permet d'émettre un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques faites lors de l'enquête publique

Par 34 voix pour et 1 abstention (élu L.O), l'autorisation d'exploiter pour une installation classée au titre de la protection de l'environnement (SMAC SAS COUDRIN) est adoptée.

Séance levée à : 21 h.50

INTERVENTIONS :

- ◆ **Mme le MAIRE : Vice présidente du Conseil Général**
- ◆ **M. Ph. GUGLIELMI : 1er Maire-Adjoint, Vice-président de la Communauté d'Agglomération**
- ◆ **M. J. CHAMPION : Maire Adjoint, Vice Président de la Communauté**
- ◆ **Mme N. REVIDON : Maire Adjointe**
- ◆ **M. R. CUKIER : Maire-Adjoint**
- ◆ **Mme V. VAN DE POELE : Conseillère Municipale Déléguée**
- ◆ **M. O. TRIPELON : Conseiller Municipal**
- ◆ **Mme C. GUYARD : Conseillère Municipale**



Corinne VALLS

**Maire,
Vice-Présidente du Conseil Général
de la Seine Saint Denis**



Cabinet de **Corinne Valls**
MAIRE DE ROMAINVILLE
Vice-présidente du Conseil général
Département de la Seine-Saint-Denis

Intervention de Corinne VALLS sur le budget 2012 / CM du 28 mars 2012

Mes chers collègues,

Comme vous le savez et dans le droit fil de ce que j'avais affirmé lors du débat d'orientation budgétaire, je considère que le budget que nous nous apprêtons à voter est un budget de résistance.

En effet, ce qui est en jeu ici, c'est la pérennité même des collectivités et des politiques publiques locales, c'est leur existence même.

Car le Président sortant est d'une clarté implacable. S'il est réélu, les dotations seront supprimées et les collectivités devront augmenter leur fiscalité pour pouvoir continuer à proposer des services à leur population.

Ainsi, ce seront les villes, les départements et les Régions, premiers remparts contre toutes les formes de délitement social qui feront payer aux ménages, même les plus modestes la facture

des baisses d'impôt d'Etat proposées aux plus aisés par le pouvoir de droite, lors de la dernière mandature !

Durant 5 ans, méthodiquement, le pouvoir actuel a réduit le champ d'action des collectivités locales. Un pouvoir qui aura à la fois supprimé l'autonomie fiscale avec l'abandon de la taxe professionnelle et gelé les dotations durant 3 ans au moins.

Si Nicolas Sarkozy est réélu nous aurons l'achèvement de ce cycle de défiance sans précédent envers les collectivités. Après la réduction de l'autonomie fiscale, après le gel des dotations, nous aurons donc la réduction, voire la fin des dotations !

Le Président sortant, s'autoproclamant « *candidat du peuple* » s'apprête, si un sursaut n'a pas lieu le mois prochain, à finir sa besogne, à réduire à un champ de ruine les collectivités, les élus locaux et derrière eux des millions de Français qui bénéficient d'investissements qui améliorent leur cadre de vie, favorisent l'éducation de leurs enfants où créent des logements pour tous.

Chacun sait bien maintenant que c'est sous son quinquennat que nous en sommes arrivés à cette situation insupportable où des communes font voter des budgets sous conditions d'emprunts et où des banques toutes afférées à spéculer sur la dette grecque, ne veulent plus assurer nos lignes de trésorerie.

Les amis bancaires du Président ont fait leur œuvre et aujourd'hui ce sont les communes et à travers elles les habitants de nos villes qui payent la facture !

Combien d'équipements publics, combien de services publics locaux, combien de politiques solidaires et durables ne pourront

être menées du fait de ces choix fiscaux et budgétaires à courte vue ?

Dans ce contexte, je l'ai dit et je le redis, construire un budget tient déjà lieu du miracle.

Surtout quand cette année encore :

- Nous maintenons le gel de la fiscalité locale. Pas un euro supplémentaire d'impôt municipal depuis 4 exercices budgétaires, et ce, depuis la baisse de 2% au BP 2008 avec le souci de préserver, à notre niveau, le pouvoir d'achat de nos concitoyens tellement mis à mal par ailleurs.

Et c'est avec cette même intention que nous avons revu à la baisse les prix de la restauration scolaire et que nous les pérennisons cette année

- Nous poursuivons notre désendettement, avec une capacité de remboursement à moins de 8 ans ce qui est dans la moyenne vertueuse pour les collectivités de notre strate.

- Nous augmentons notre capacité d'autofinancement de 4% pour passer de 28% à 32%.

- Nous continuons à tenir nos engagements en matière d'investissement sur le renouvellement urbain, les voiries, les équipements et les politiques publiques qui font et feront de notre commune : une ville à vivre.

Oui nous tenons le cap, mais au prix d'une rigueur de tous les instants sur la gestion communale et je veux ici saluer l'effort et le sens du service public de nos agents, de nos services qui

collectivement permettent de perpétuer des politiques solidaires et durables envers nos concitoyens romainvillois : des politiques sociales, éducatives, culturelles, sportives...

Mais pour aller plus loin, pour permettre de dégager des marges de manœuvre, une nouvelle majorité de gauche devra trouver des ressources nouvelles, une péréquation entre les collectivités les plus aisées fiscalement et celles qui ont beaucoup moins de recettes directes de part leur sociologie, notamment cette vraie péréquation est essentielle pour renouer avec l'esprit de solidarité et d'égalité territoriale notamment au sein de l'aire francilienne.

Car pour financer des politiques publiques actives de la petite enfance au grand âge, pour défendre la mixité fonctionnelle et sociale, pour donner plus à ceux qui ont moins dans des villes populaires, il faut que les territoires privilégiés prennent leur part.

C'est aussi cela défendre l'égalité et la justice entre tous les territoires de la République.

Je dois l'admettre, si nous n'avions pas encore quelques capacités foncières, nous n'aurions pu tenir notre rythme d'investissement.

Heureusement, nous avons su aller chercher les subventions, être innovant et convainquant auprès de nos partenaires concernant notre projet de renouvellement urbain.

Et notre collecte pneumatique des déchets est devenue un modèle et une perspective pour de nombreuses communes populaires recelant notamment un important parc d'habitat collectif.

Nous allons continuer dans cette voie, nous mènerons à bien les équipements en cours de construction, nous finissons le nouveau gymnase, lançons les dernières phases du projet de rénovation du quartier Marcel Cachin, aménagerons la place des commerces, nous lancerons l'aménagement du quartier de l'Horloge, livrerons à la rentrée prochaine une nouvelle école, nous continuerons à diversifier l'offre de logement dans notre ville tout en maintenant notre parc social.

Pour autant, les enjeux nationaux à venir ne seront pas transparents pour nous.

Du choix de nos concitoyens, lors de la prochaine élection présidentielle, dépendra notre avenir commun.

Des choix du printemps prochain résulteront les conditions de vie immédiates des habitants des communes populaires comme la nôtre.

Ici, il ne s'agit plus d'être dans l'incantation ou le misérabilisme, ici il s'agit d'affirmer que le sursaut est possible que la mobilisation doit être massive et que la prochaine élection présidentielle peut encore redresser notre pays et ré-enchanter la Politique.

Faut-il encore que chacun à gauche prenne ses responsabilités, que le vote « efficace » ne soit pas mis à l'index au prétexte qu'il serait moins à gauche qu'un autre vote soi-disant plus à gauche.

Ces catégories sont vaines et souvent erronées, la comparaison des programmes est là pour en témoigner.

Par contre, ce que je déplore c'est qu'à Romainville : la tradition Républicaine de respect mutuel entre les partenaires de la gauche, soit systématiquement bafouée.

Je considère qu'il y a mieux à faire, à un mois d'une élection majeure, que de s'en prendre au Maire et à son équipe municipale, il y a mieux à faire que d'aider des jeunes délinquants mettant à l'amende tout un quartier, il y a mieux à faire que de manier la caricature, voire la menace.

Parce que l'essentiel est ailleurs, parce que l'adversaire ce n'est pas Corinne Valls, l'adversaire c'est le Président le plus antisocial et le plus liberticide qu'ait connu la cinquième République, l'adversaire, mesdames et messieurs de l'opposition de gauche, le seul c'est Nicolas Sarkozy !

Il est temps de moins s'occuper des vieilles rancœurs et plus de l'avenir des romainvillois. Je vous le dis sereinement, à l'orée du changement nécessaire et que toute la gauche portera, il est temps de se respecter dans nos différences pour faire gagner la gauche.

Car si nous voulons :

- Favoriser la mixité,
- Défendre l'école de la République,
- Apporter des commerces, des logements propices à un vrai parcours résidentiel,
- Maintenir la qualité de notre parc social,
- Renforcer l'emploi local,
- Développer nos politiques culturelles,
- Financer des transports structurants,

- Lancer un nouveau programme de renouvellement urbain pour le quartier Gagarine,

Et bien si nous voulons tout cela, il faut, certes continuer à gérer au mieux nos finances communales, mais il faut surtout, tous ensemble tirer dans le même sens, pour changer de Président et par la même de politiques pour le service public local.

**Intervention de Philippe GUGLIELMI, premier maire adjoint, VP CAEE
Conseil municipal – 28 mars 2012**

Mise en place du PV électronique au profit de la PM
Demande de subventions

Madame le Maire,

Il vous est proposé, à l'occasion de cette délibération de mettre en place le PV électronique au profit de la police municipale.

Il s'agit de munir les agents de terminaux qui fonctionnent en lien direct avec le centre de traitement automatisé des infractions de Rennes grâce à un système de télétransmission.

Je vois plusieurs avantages à cette dématérialisation, un avantage en terme écologique bien entendu puisque c'est une diminution substantielle des éléments papier, mais aussi un avantage temporel. En effet, les temps de traitement pour les agents seront moins longs, ce qui leur permettra de se repositionner sur des tâches moins administratives. Le PV papier imposait à l'agent une saisie des données informatiques a posteriori. Avec ce nouveau dispositif, ce sera immédiat.

Il y aura 18 terminaux avec une carte nominative par agent. Le coût total est de 23680€ HT avec formation des agents, cartes, logiciel gratuit.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'autoriser Mme le Maire à mettre en place ce dispositif ainsi qu'à l'autoriser à solliciter les subventions possibles.

INTERVENTION DE M. J. CHAMPION, Maire Adjoint

Mesdames et Messieurs,

Comme chaque année, ce vote du budget est pour notre assemblée le moment de revenir sur notre exercice de l'année précédente et de présenter à nos concitoyens nos engagements pour l'année à venir.

Une fois encore, et pour la quatrième année consécutive, l'impôt municipal n'augmentera pas.

Et pourtant, cette année encore, nous avons, et plus particulièrement dans les domaines du logement et de l'habitat, continué à offrir à nos concitoyens les moyens de leur émancipation.

Selon certains nous aurions dû renoncer à construire sur notre commune des programmes résidentiels de qualité, respectueux des normes environnementales, permettant l'accession sociale et l'accession à la propriété pour nos concitoyens.

Aurions nous du laisser le prix du marché flamber et ne pas faire signer, par déjà 10 promoteurs, une charte qui encadre les prix de sortie dans le neuf ? Et bien non !

Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas vendu notre âme aux promoteurs, bien au contraire. Comme Saint Ouen et de Plaine Commune, nous leur faisons signer une charte qui fait baisser de 10% les prix du marché du neuf dans notre ville !

Voilà la réalité. Voilà notre politique pour tous les romainvillois. En poursuivant la production d'une offre de logements sur l'ensemble de la commune, nous avons encore et toujours pris le parti de remplir encore et toujours notre mission au service des romainvillois.

La poursuite et l'achèvement prochain de la rénovation du quartier Marcel Cachin,
la poursuite des travaux du Gymnase Verdun,
la poursuite de l'aménagement de la Plaine Centrale,
la poursuite de la résidentialisation des quartiers, dont la cité Langevin,
la poursuite de l'aménagement de la ZAC de l'Horloge avec une maison du projet qui verra le jour en novembre 2012
l'aide constante à Romainville Habitat...

Nous avons mené à bien cette année tous ces projets et bien d'autres encore, conscients de la responsabilité qui est la nôtre de continuer à agir, en dépit du désengagement de l'Etat et des contraintes budgétaires qui pèsent sur notre commune, sur notre intercommunalité, sur notre Département.

En adoptant ce soir ce budget, nous ferons donc de nouveau la preuve de notre gestion attentive, volontariste et efficace.

Je vous remercie de votre attention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2012

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – VILLE

INTERVENTION DE MADAME NICOLE REVIDON –

MAIRE-ADJOINT CHARGÉ DES FINANCES

Madame le Maire,
Et vous tous mes chers collègues,

Le compte administratif 2011 retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'exercice 2011. Il rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il reflète ce à quoi nous nous étions engagés dans le BP 2011. Les projets sortent de terre et nos concitoyens pourront profiter pleinement de l'ensemble des structures publiques que nous construisons. L'année 2011 a été notamment marquée par le lancement de la construction de groupe scolaire Peri-pvc, la poursuite du gymnase, les études et travaux pour la ZAC de l'Horloge aux Bas Pays et pour la ZAC Jean Lemoine aux 3 communes.

Ce ne sont que quelques illustrations de l'ensemble des projets urbains pour les Romainvilloises et les Romainvillois que la municipalité a initiés et poursuivis en 2011. Et ce n'est pas tout, parce que nous sommes intimement convaincus que le service public est contributeur du lien social, nous nous sommes attachés à le développer, en touchant l'ensemble de la population, de la petite enfance aux seniors, sans oublier les ados et leurs parents et les publics fragilisés. C'est donc à la fois une politique d'investissement ambitieuse pour le bien être des Romainvillois mais aussi un budget en fonctionnement toujours plus proche des attentes de nos concitoyens. Dans quelques instants, nous entendrons sans doute encore la litanie de l'opposition romainvilloise nous attaquant sur notre politique d'investissement. Mais c'est une politique dont nous sommes fiers, car ce projet de ville est un véritable projet de vie, pour tous, pour que chacun puisse s'épanouir dans cette ville intense. Nous sommes fiers car, malgré un contexte financier extrêmement tendu à l'échelon national mais aussi local, nous parvenons à trouver les ressources pour appliquer notre programme et à maintenir un service public de qualité.

Venons en désormais aux données chiffrées de l'année 2011. Certaines dépenses ont diminué suite aux transferts à la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, nous avons poursuivi nos efforts en matière de dépenses de fonctionnement. Encore une fois, il est de notre responsabilité de faire preuve de sobriété quand nos concitoyens subissent de plein fouet les conséquences de la crise. C'est le prix à payer pour ne pas leur infliger de hausse d'impôt, en continuité de notre politique depuis 2009. Notre bilan 2011 est donc un bilan sérieux. Le sérieux, ce n'est pas une austérité imposée aux plus faibles. Le sérieux, ce sont d'abord les efforts que l'on se demande à soi-même.

En chiffres, la situation de clôture de l'exercice s'établit de la façon suivante.

Toutes sections confondues, le compte administratif fait apparaître en dépenses 67 845 283,55 euros et en recettes 69 646 325,99 euros.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, nous avons en dépenses 41 055 996,55 et en recettes 46 068 511,01 euros, soit une section en excédent de 5 012 514,46 euros.

S'agissant de la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 22 581 293,64 euros et les recettes à 20 875 296,14 euros.

Le résultat net de clôture est de 1 801 042,44€, ce qui correspond à la différence entre le solde de la section de fonctionnement et celui de la section d'investissement. Le déficit d'investissement est de - 5 913 990,86€.

Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2012

Adoption du Budget primitif 2012

INTERVENTION DE MADAME NICOLE REVIDON

MAIRE-ADJOINT CHARGÉ DES FINANCES

Mme le Maire,

Après avoir présenté le bilan 2011, je vais m'attacher à détailler le budget primitif que nous avons construit pour l'année 2012. Un budget dans la continuité qui conjugue solidarité et investissements.

Certes, je me répète et j'aimerais ne pas avoir à le faire. Mais face au désengagement de l'Etat, nous ne baissons pas les bras et visons le meilleur pour les Romainvilloises et les Romainvillois.

Au-delà de ce désengagement, n'ayons pas peur des mots, c'est véritablement une politique punitive de l'Etat à l'égard de nos communes. L'Etat baisse ses dotations et chaque jour, c'est l'incertitude sur les finances futures. Pour ne plus subir cette précarité, car c'est bien de cela dont il s'agit, pour qu'enfin nous ayons un rapport de confiance entre les collectivités et l'Etat, pour qu'une banque publique d'investissement soit créée, je me bats, avec la majorité, pour que notre candidat François Hollande, candidat du changement, candidat de l'espoir soit élu le 6 mai prochain. Le candidat sortant brandit la menace d'une révision générale des politiques publiques appliquée aux collectivités, une révision qui a fait bien des dégâts dans les administrations d'Etat, au détriment de nos concitoyens.

Et bien, nous, nous sommes d'accord. Oui, il faut la RGPP. Enfin plutôt un RGPP, c'est-à-dire un respect général dans les politiques publiques. Oui, un respect pour tous nos concitoyens et une véritable sortie de la très désagréable sensation d'un joug d'une administration sur l'autre. Je formule le vœu d'un Etat qui considère les collectivités comme un partenaire, un vrai !

Comme vous le savez, la règle d'or au niveau étatique tant souhaitée par le candidat sortant est un principe qui guide l'élaboration des budgets locaux. En effet, la règle de l'équilibre réel est la loi pour les collectivités. Elle implique l'existence d'un équilibre entre les recettes et les dépenses des collectivités, ainsi qu'entre les différentes parties du budget (section de fonctionnement et d'investissement). C'est donc un budget en équilibre que je vous présente ici.

Mais c'est aussi un budget solidaire et performant :

- **Un budget solidaire** pour donner plus à ceux qui en ont le plus besoin et lutter contre les inégalités... C'est au prix d'effort important que la solidarité a pu être préservée.
- **Un budget performant** pour avoir la capacité d'atteindre les objectifs fixés avec les moyens dont nous disposons.

En 2008, les électeurs nous ont élus autour d'un programme, le développement durable, social et citoyen, le service public renforcé et l'amélioration du cadre de vie. Nous nous attachons à respecter scrupuleusement ce à quoi nous nous sommes engagés.

Je voudrais dire un mot à l'attention de l'administration municipale et ses agents : ce sont les acteurs du service public qui doivent être remerciés pour la qualité du travail fourni dans un contexte que chacun sait difficile. Aussi, les élus socialistes, à l'heure où la crise touche tout le monde, encourageons pleinement un renforcement de notre politique envers le personnel doublement victime en tant qu'agent et en tant qu'utilisateur du désengagement de l'Etat. En effet, nous sommes des remparts à la crise, je l'ai dit à l'occasion du DOB et nous nous devons, en cette période, de soutenir, autant que possible, les agents. C'est indispensable et le bien-être de nos collaborateurs est une ambition vers laquelle nous devons toujours tendre.

Lors du débat sur les orientations budgétaires, j'ai eu l'occasion de présenter les grandes lignes de nos choix politiques et leur déclinaison budgétaire pour l'année 2012. Le budget primitif que je vous présente aujourd'hui confirme les orientations budgétaires débattues le 29 février dernier :

- Pas de hausse d'impôt
- Maîtrise des dépenses courantes
- Pas de recours nouveau à l'emprunt

Ce BP est la juste traduction en termes budgétaires de nos choix publics.

Le budget primitif pour l'exercice 2012 s'équilibre en mouvement budgétaire à :

72 . 836 . 941,74 €

se décomposant comme suit :

- section de fonctionnement : 44 . 512 . 765, 09€
- section d'investissement : 28 . 324 . 176, 65 €

En conclusion, ce budget 2012 est la démonstration qu'une collectivité responsable est un rempart à une politique gouvernementale qui creuse sans cesse les inégalités et désintègre le lien social. Notre politique d'investissement est volontariste, n'en déplaise à nos détracteurs qui passent leur temps à mal nommer les choses pour ajouter aux malheurs du monde, pour paraphraser Albert Camus.

Nous relevons et relèverons le défi une fois encore d'accroître la qualité de service public et de partager la prospérité.

INTERVENTION DE M. RAYMOND CUKIER POUR LE BUDGET 2012

Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le groupe EELV s'inscrit pleinement dans les grandes orientations de notre budget 2012.

Les grands chantiers de notre projet politique entrepris depuis le début de notre mandat sont aujourd'hui à notre grande satisfaction, devenues des réalisations qui ont radicalement changé la ville et son cadre de vie.

Pour les années à venir, d'autres chantiers structurants nous attendent : la couverture de l'A3, la ZAC de l'horloge ou la cité Gagarine...

Tout cela, soulignons-le, nous l'avons engagé avec une maîtrise de la fiscalité locale qui, cette année encore, restera inchangée en garantissant un fonctionnement public de qualité qui offre toujours plus de services aux habitants.

Ces dernières années, notre forte politique d'investissement a permis de relever ce défi que nous nous étions fixé et notre projet de ville peut aujourd'hui affronter l'avenir avec plus d'efficacité malgré les difficultés dans lesquelles sont plongées aujourd'hui les collectivités locales.

C'est pour cela qu'en 2012, pour la deuxième année consécutive, nous pouvons nous permettre de ne pas avoir recours à l'emprunt à un moment où celui-ci devient difficile d'accès, ce travail est fait dans une situation où l'aggravation de la crise arrive à son maximum : nous sommes en face d'une crise sociale, économique et écologique qui n'a jamais atteint une telle ampleur. Une crise économique et sociale, qui voit les plus modestes (précaires, jeunes, chômeurs), touchés les premiers, et de plein fouet. Les derniers chiffres du chômage, avec un taux qui ne cesse de s'envoler, sont là pour en attester.

Il faut également englober dans cette la crise, une crise environnementale qui est énergétique, alimentaire et climatique. Là encore, à l'échelle internationale comme à l'échelle locale, ce sont les plus fragiles en qui font les frais.

Ces problèmes environnementaux ne sont pas à reléguer au second plan : les investissements que nous ne ferons pas aujourd'hui, se payeront très chers demain.

Quant à elle, la planète ne pourra pas nous faire crédit indéfiniment.

Face à ces événements, les solutions que nous a proposées Nicolas Sarkozy ont démontré son mépris de ce que son camp appelait jadis « La France dans bas » comme son échec en tant que prétendu « Président du pouvoir d'achat ». Son mandat a été celui des Plans de relance centrés sur les banques et les grandes entreprises qui nous a toujours plus enfoncé dans la crise, des réformes marquant un désengagement toujours plus grand de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales etc., etc. Si cette situation continue, vous comprendrez que nous allons vers des crises inextricables.

Dans ce contexte, nous avons un fort espoir qu'au lendemain de la présidentielle, nous soyons en mesure de nous associer à une nouvelle politique qui redeviendra le fer de lance de la redistribution de nos missions de service de l'intérêt général.

Malgré tout cela, nous avons toujours mobilisé notre énergie pour porter notre projet de ville ambitieux qui n'a pas connu d'arrêt.

Nous nous félicitons également que tout le travail municipal soit marqué par un fort contenu environnemental qui se concrétise dans ses dimensions économiques, écologiques et citoyennes.

Sur le plan de notre intercommunalité, dans l'ensemble des compétences qu'elle prend en charge, intégrera un Plan climat énergie territorial (PCET) qui englobera la mise en place d'un Agenda 21 au premier semestre 2012 dans un programme d'actions importante qui englobera également l'excellence écologique des réalisations novatrices de Romainville.

Ces efforts s'additionnent avec ceux constants pour obtenir l'arrivée de transports en commun de qualité qui permettront de finaliser nos projets en valorisant l'économie de notre ville et au bout du compte de faire de Romainville, une ville où il fait bon vivre dans une prospérité partagée.

Pour conclure, toutes ces conditions s'inscrivent dans les politiques que nous soutenons. Les élus du groupe EELV votent en confiance ce budget 2012.

Conseil Municipal
du
mercredi 28 mars 2012

Vote du budget primitif 2012

Intervention
de
Viviane Van de Poele
Conseillère municipale déléguée
Présidente du groupe des élus du Forum de Romainville

Madame le Maire, Vice-Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Premier-Adjoint, Conseiller Régional,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui puisque je prends publiquement la parole pour la première fois depuis les horribles tueries de Montauban et de Toulouse, moments d'horreur où l'on a vu un terroriste abattre des soldats de la République ainsi que trois enfants et un adulte devant l'école juive d'Ozar HaTorah de Toulouse, je voudrais, au nom du Forum de Romainville, exprimer ici certes mon émotion et mon dégoût devant de tels actes mais également devant les tentatives de culpabilisation de la société française.

Ceci étant dit, budget oblige...

Crise économique européenne, transferts de compétences entre collectivités, évolution de la fiscalité, gel des concours financiers de l'Etat contraint de réduire sa dette publique dans le respect de ses engagements européens... l'équilibre financier des collectivités locales est soumis à rude épreuve. Autant d'éléments qui pèsent dans l'élaboration du budget d'une collectivité territoriale.

Répondre aux préoccupations de ses administrés tout en préparant l'avenir, voilà l'équation complexe à résoudre pour une municipalité.

Malgré cette complexité, trois priorités doivent constituer la centralité d'une politique municipale de gauche :

- la qualité de vie,

- la réussite éducative et le développement d'un service public pour tous, notamment grâce à une politique tarifaire équitable
- et enfin le renforcement du tissu économique local en faveur de l'emploi. C'est essentiel en période de crise.

Le contexte général est difficile, les indicateurs économiques ne portent pas à un optimisme forcené. L'inflation devrait en effet atteindre 1,7% en 2012 avec des prévisions de croissance du PIB à 1%, la dette publique s'élever à 87,4% du PIB, dont 1,9% relatif à l'impact du soutien financier aux Etats de la zone Euro en difficulté. Quant au déficit public, il devrait atteindre 4,5% du PIB, soit un déficit budgétaire pour l'Etat affiché de 81,8 milliards pour 2012 .

La restauration des grands équilibres des finances publiques ne pourra se faire sans impacts à court et moyen terme sur les politiques des collectivités territoriales.

Aussi dans ce contexte difficile, une politique de proximité qui réponde aux besoins essentiels des citoyennes et citoyens constitue une obligation, non moins ardente que d'autres.

Dans cet esprit, pour une collectivité locale telle Romainville, favoriser la réussite éducative revient à permettre aux jeunes de renouer avec la spirale de la réussite mais revient également à les aider à revêtir les habits de la citoyenneté républicaine et laïque.

Dans ce domaine comme dans d'autres, il s'agit de renforcer le haut niveau d'exigence en termes de politiques publiques et d'élargir leur périmètre d'intervention, au regard des défis qui se posent en terme d'éducation des jeunes.

Il s'agit de poursuivre les collaborations avec l'Education Nationale afin d'adapter nos interventions en milieu scolaire aux besoins (sport, musique, lecture, nature et environnement).

Il s'agit de pérenniser le soutien aux associations afin d'encourager les plus jeunes à participer à des activités sportives, culturelles et socioculturelles.

Il s'agit d'imaginer des actions éducatives supplémentaires dans le domaine de la nutrition et de la santé pour contribuer au bien-être des enfants.

Il s'agit d'accompagner des jeunes romainvillois dans l'appropriation des TIC, en réfléchissant à leur développement en milieu scolaire.

Un inventaire plus complet des actions à mener, à poursuivre, ou encore à créer de toute pièce risquerait de se révéler assez indigeste, aussi disons-le avec concision, il s'agit de créer les conditions matérielles de la réussite et de développement personnel des jeunes romainvillois.

Avec le thème de la réussite éducative, les autres priorités évoquées au début de mon intervention, tels la qualité de vie, le développement d'un service public pour tous ou encore le renforcement du tissu économique local en faveur de l'emploi constituent des thématiques qui auraient également mérité que l'on s'y attarde tant elles définissent une volonté de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Cette volonté de proximité avec les besoins des citoyennes et citoyens de notre ville, si elle se traduit dans la politique budgétaire connaît également les impacts déjà évoqués d'une restauration des grands équilibres des finances publiques du pays.

Et comment ne pas constater que cette restauration nécessaire des grands équilibres et son implication sur les finances locales n'empruntera pas les mêmes voies selon que l'on poursuive les chemins escarpés et obscurs de la droite ou que l'on choisisse la route difficile mais à l'horizon dégagé que propose la gauche derrière François Hollande.

Cette route difficile à l'horizon dégagé se réclame d'un outil républicain, d'un outil qui seul permet le vivre-ensemble et un développement harmonieux, cet outil républicain c'est la laïcité ! La République *« ne connaît que la loi, qui doit être la même pour tous et qui fixe aux cultes leur espace, au domaine privé, ses frontières. Je ne céderai pas sur ces règles sans lesquelles il n'y a plus aucune référence commune qui vaille, aucun socle qui dure, aucun repère qui tienne. »* ainsi s'exprimait François Hollande le 22 mars dernier .

Aussi les conditions de l'exercice budgétaire 2012 ne pourront être tout à fait identiques, c'est un euphémisme que de le dire comme cela, selon que la France choisira l'une ou l'autre des voies qui se proposent à elle.

Je vous remercie,

Intervention d'Olivier Tripelon, conseiller municipal Lutte Ouvrière

à propos du choix du mode de gestion en Délégation de Service Public (DSP) des marchés alimentaires de Romainville

Le marché du centre et le marché du Chemin vert sont confiés à la SARL Marchés Publics Cordonniers depuis 1977. La gestion en délégation de service public est donc ancienne et je ne connais pas les arguments de l'époque pour faire ce choix.

La Commission Consultation des Services Publics Locaux avait à se prononcer sur trois modes de gestion : la régie, le marché public ou la Délégation de service public. Le Comité Technique Paritaire a rendu son avis, nous connaissons pas sa teneur dans le dossier présenté.

La Commission a choisi à l'unanimité la délégation de service public.

L'argument actuel retenu par la Commission est que la délégation de service public permet de faire supporter le risque industriel et commercial relevant de l'exploitation des marchés à une entreprise privée, laquelle entreprise privée est rémunérée par le résultat d'exploitation.

La même commission remarque que les Marchés Publics Cordonniers ont eu des résultats positifs sur la période 2003-2010.

Je ferai remarquer que lorsqu'une entreprise privée prend un marché, c'est qu'elle escompte en tirer un bénéfice. Je ferai aussi remarquer que ce bénéfice réalisé par la SARL repose sur l'exploitation de ses salariés. Comment sont-ils ou seront-ils payés, avec quelles conditions de travail, avec quels contrats, ceux qui installent les stands, ceux qui nettoieront le marché ?

Pourquoi y aurait-il plus de risque à organiser un marché alimentaire, qu'à assurer l'entretien des rues ?
A ne vouloir pas prendre de risque, c'est la porte ouverte à tout externaliser, quand ce n'est pas pour vouloir profiter du bas coût

d'une main-d'oeuvre exploitée.

C'est pourquoi je reste partisan d'une prise en charge directe par la commune, chaque fois que c'est possible, de l'organisation des marchés alimentaires comme d'ailleurs de tous les autres services rendus à la population.

Je voterai donc contre la délégation de service public des marchés alimentaires.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TAYK' or similar, written in a stylized, cursive font.

Intervention d'Olivier Tripelon, conseiller municipal Lutte Ouvrière

à propos du budget primitif 2012

Madame le maire, vous avez dit que « boucler le budget tenait du prodige », du fait des réformes fiscales et des dotations de l'Etat en diminution. Je veux bien le croire. C'est pourquoi je m'abstiendrai sur le budget primitif, et m'abstiendrai de le critiquer.

Vous le qualifiez aussi de budget de résistance. Je suppose que par résistance, vous entendez la Résistance qui attend l'armée de libération.

Car, la gestion d'une commune ne peut être le lieu de la résistance contre les difficultés croissantes de la population.

Je ne prendrai que quelques exemples.

Les impôts : vous vous efforcez de ne pas augmenter les impôts locaux depuis plusieurs années et vous avez maintenu inchangé le taux d'imposition pour 2012.

Mais comme l'a fait remarquer Nicole Revidon, du fait des mesures du gouvernement concernant les bases fiscales, la taxe foncière et la taxe d'habitation vont augmenter. Pour neutraliser la politique du gouvernement, il aurait fallu non pas maintenir, mais baisser les taux d'imposition. Vous ne l'avez pas fait, parce que j'imagine bien que c'était impossible dans les conditions actuelles.

Regardons les dépenses. Le budget 2012 étant difficile à interpréter du fait du transfert d'activités à la Communauté d'agglomération, je reprendrai l'évolution des 5 dernières années.

Les dépenses de fonctionnement, hors charges de personnel, ont diminué de 25 %, malgré l'augmentation de dépenses importantes comme les carburants, l'électricité, le chauffage. L'entretien des terrains par exemple est passé progressivement de 131 000 euros en 2007 à 10 000 euros prévus pour 2012.

Dans cette diminution, une partie est sans doute le fruit de saines économies, mais une partie correspond dans doute à une perte de moyens.

Regardons les effectifs : le nombre d'agents titulaires diminue

d'année en année, alors que le nombre d'agents non titulaires augmente lui régulièrement. C'est particulièrement significatif dans les services techniques, une partie du travail est-elle externalisée ?

Il y a peut-être effectivement des difficultés de recrutement de titulaires sur certains postes.

Mais lorsque le travail est assuré par un agent non titulaire, donc précaire, au lieu d'un titulaire, est-ce qu'on peut considérer que c'est un progrès social pour ces travailleurs ? Non. Lorsque des rues sont nettoyées par des salariés de Veolia et non par des agents communaux, c'est un progrès social ? Non plus.

Alors oui, le gouvernement qui étrangle les communes est responsable de cette situation. Mais la question qu'il faut se poser est pourquoi il agit comme cela. Parce qu'il est de droite ? Parce que c'est son idéologie ? Mais la droite il y a quinze, vingt ans ne l'avait pas fait, pourquoi maintenant ? Est-ce que ce ne serait pas plutôt parce qu'il subit les pressions du patronat ? L'Etat vide les caisses des communes pour venir en aide aux caisses du patronat. Et vous croyez vraiment que ces pressions disparaîtront une fois un président de gauche élu ?

S'il y a un message que nous voulons faire entendre au monde du travail à l'occasion de cette campagne, c'est qu'il n'y a pas de sauveur suprême, ni sur la commune, ni à la présidence de la République, susceptible de gommer les méfaits du capitalisme.

Seuls les travailleurs ont la force de changer le cours des choses, et pour cela, il ne doivent compter que sur eux-mêmes.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TASH' or similar, located in the lower right quadrant of the page.

**Intervention d'Olivier Tripelon, conseiller municipal Lutte
Ouvrière**

à propos du compte administratif 2011

Une question concernant les emprunts.

Lors du conseil municipal de septembre 2011, j'avais posé une question concernant les emprunts Dexia indexés sur le franc suisse. Il y en avait à ma connaissance deux, un de 2006 de 3,5 millions et un contracté en 2007 de 7 millions.

Vous avez répondu qu'ils avaient été renégociés à taux fixe.

Dans le CA 2011, je remarque que celui de 2006 semble bien à taux fixe à 4,95%, mais celui de 2007 semble toujours indexé sur le franc suisse, et les intérêts sont donc cette année à 7,28% au lieu de 3,72 % en 2007.

Qu'en est-il de la renégociation de ce prêt ?



COMPTE ADMINISTRATIF 2011
ROMAINVILLE LE 28 MARS 2012
Intervention de Chantal GUYARD
Au nom du groupe des élus communistes

Monsieur le premier Maire-Adjoint,

Le groupe des élus communistes s'est prêté, une fois encore, au jeu de l'analyse du compte administratif 2011.

Cet examen permet d'avoir une vision globale des dépenses et des recettes effectivement réalisées sur notre commune et sur sa gestion.

Cette démarche détermine nos votes, tant au niveau des chapitres budgétaires, qu'au niveau du CA dans son ensemble.

Toutefois, la gymnastique est compliquée au regard des changements de certains paramètres donnés, rappelés lors de la commission des finances.

Ainsi, pour la section d'investissement :

Nous constatons que les dépenses d'investissement sont encore très importantes. Cependant, nous ne reviendrons pas sur ce que nous répétons, et encore lors du Débat d'orientation budgétaire du mois dernier, si nous sommes favorables à l'investissement, nous sommes totalement opposés à l'investissement à n'importe quel coût, surtout si ce coût est financé par la maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement.

J'en veux pour preuve : la différence entre les dépenses et les recettes réelles d'investissement fait apparaître un déficit de plus de 7M € financés, en partie, par l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement.

Le remboursement en capital de l'emprunt, quant à lui, augmente chaque année davantage, avec une progression pour 2011 de près de 10%.

Quant aux recettes d'investissement, elles diminuent de plus de 42% par rapport à 2010.

Vous nous apporterez certainement une explication à ce constat !

Pour la section de fonctionnement :

Nous constatons que l'autofinancement est toujours aussi important. Il a porté sur 6,8 millions d'euros en 2011.

Pour notre part, nous ne pouvons pas résumer des autofinancements

successifs comme la traduction d'une bonne gestion des finances communales et d'une maîtrise des coûts de fonctionnement des services.

Et je vais y apporter quelques remarques.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement de l'administration communale, je constate qu'il a été nécessaire de réinjecter plus de 7% afin de palier aux réalisations de l'exercice 2011. En effet, sur les 7,4M€ de prévus au BP2011, 7,9M€ ont été dépensés (augmentation des carburants, des fournitures administratives et scolaires, contrat de prestation de service avec les entreprises, location mobilière et immobilière, entretien des voies et réseaux...).

A vouloir trop serrer les « boulons », si je puis m'exprimer ainsi, les marges de manœuvre des services sont de plus en plus réduites.

Je réserve toute analyse quant au taux de réalisation du budget du personnel étant donné qu'un certain nombre d'agents a, durant cette période, été transféré à la Communauté d'agglomération d'« Est ensemble ».

Toutefois, il est à noter que les rémunérations des agents non titulaires ont dû être augmentées de 421 000€ par rapport au prévu.

Alors que le service public est mis à mal et le pouvoir d'achat des fonctionnaires en baisse, le recours à l'emploi précaire ne peut qu'aggraver la situation. Cette augmentation peut être également le fruit de difficulté de recrutement d'agents titulaires sur la commune.

Pour ce qui concerne les subventions attribuées aux différentes associations, le groupe communiste se félicite de l'augmentation de 10,61% de l'enveloppe globale.

Cependant, la prévision pour la Caisse des Ecoles n'a pas été réglée à hauteur du prévu. En effet, 60 000€ n'ont pas été versés.

Pour en terminer avec les dépenses de fonctionnement et notamment l'intérêt de la dette, on remarque que le poids des emprunts souscrits fait peser, chaque année, une augmentation de la charge des intérêts, qui représentent à elle seule 6% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, ont augmenté en rapport du prévu 2011 de 11%.

En premier lieu, cet accroissement fait suite à la progression des produits liés aux coûts des prestations (centres de vacances, sportifs, périscolaires).

Aussi, est-il difficile de déterminer s'il s'agit du fait de l'utilisation plus grande des Romainvillois des structures communales, ou alors d'augmentations récurrentes du coût des prestations décidées chaque année et pour lesquelles, vous le savez, nous continuerons à nous opposer.

Cette augmentation des recettes est le fruit également des produits de cessions d'immobilisation de l'ordre de près de 4M€.

Toutefois, nous ne pouvons que déplorer, comme tous les élus de gauche de cette assemblée, que la politique du gouvernement met en péril les finances communales. J'en veux pour preuve. Alors que la dotation forfaitaire à diminuer, depuis 2009, de plus de 6,4M€, oui vous avez bien attendu, passant de 11,7M€ à 5,3M€, la Dotation de Solidarité Urbaine a, dans le même temps évoluée de 295 000€. Comme quoi la crise n'a malheureusement épargnée personne à Romainville.

Je vous remercie de votre attention.

BUDGET PRIMITIF 2012
ROMAINVILLE LE 28 mars 2012
Intervention de Chantal Guyard
Au nom du groupe des élus communistes

Madame Le maire,

Tout d'abord, nous tenons, une fois encore, à saluer le travail des agents communaux qui, dans ce contexte social et économique difficile, œuvrent, chaque jour, à faire vivre le service public en répondant au mieux aux habitants de notre ville.

Nous ne reviendrons pas sur les conséquences désastreuses des décisions budgétaires de la loi de finances 2012 du gouvernement Sarkozy ainsi que de son désengagement financier systématique qui mettent en difficulté les communes, nous en avons largement débattu lors du Débat d'orientation budgétaire.

Ce budget 2012, sera élaboré en tenant compte des transferts de compétences à la communauté d'agglomération d' »Est Ensemble », des équipements, du personnel. Aussi, l'analyse de l'évolution de budget à budget reste, à ce stade, compliquée.

Aussi, comme nous l'avons déjà exprimé lors du BP 2011, ce budget nous semble, une nouvelle, fois, un budget de transition.

En effet, même comme il est expliqué dans votre rapport d'introduction, ne sont pas pris en compte le transfert des charges réalisé au profit de la CAEE, l'évaluation des dépenses de fonctionnement à caractère général pose un certain nombre de questionnements.

Effectivement, alors qu'il a été nécessaire de réinjecter près de 542 000 € de dépenses supplémentaires en 2011 pour équilibrer ce chapitre budgétaire, celui de 2012 ne tient pas compte de cette augmentation et ne porte pas cette progression. Cela se traduit, au regard de la réalisation du budget 2011, par une baisse, notamment, des carburants (lorsque que malheureusement ce poste subira inévitablement une augmentation), mais également des fournitures d'entretien, administratives, scolaires, ...)

Pour les dépenses de personnel et pour les mêmes raisons évoquées lors de mon intervention sur le compte administratif, nous attendrons de

disposer des informations relatives à la masse salariale qui neutralisent les agents transférés à « Est Ensemble ».

Cependant, ce qui est marquant, une nouvelle fois, est que la contractualisation des agents augmente de 9,09% de BP à BP.

De plus, ce chapitre budgétaire y intègre l'adhésion au CIG de l'action sociale en direction du personnel communal. Cette adhésion participe à l'évolution de cette ligne budgétaire. Toutefois, nous n'avons aucune information sur la part dédiée au Comité d'œuvre Sociale de Romainville (le COS)

Pour ce qui concerne le chapitre des subventions, il est constaté une diminution de 25,63% par rapport au BP11 soit -867 000€. Les principales raisons sont les réductions de la Caisse des Ecoles (-21,61%) et du CCAS (-79,09%). Cependant, je pense que vous avez certainement une explication sur cette régression !

Quant à l'intérêt de la dette, s'il diminue de 8,26% par rapport au BP11, il augmente de 5,77% par rapport à la réalisation de l'exercice 2011.

Force est de constater que la diminution des recettes de fonctionnement ne sont que la conséquence d'une politique gouvernementale mettant en péril l'autonomie des collectivités territoriales et leur marge de manœuvre avec une diminution, voire une stagnation des dotations.

Je finirai mon intervention par les dépenses d'investissement qui, pour nous élus de gauche, posent problème.

En effet, les dépenses d'équipement qui avaient été estimées en 2011 à plus de 15M€, ont, en fait été réalisées, pour cette même année, à hauteur de 17M€ soit une augmentation de 11,05%. Aussi, nous serions enclin à nous inquiéter quant à l'évaluation qui est faite pour l'exercice 2012 portant les dépenses d'équipement à 16M€. S'il y a un dérapage sur ces dépenses qu'elles en seront les conséquences pour notre ville ?

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, je constate une forte évolution en rapport à 2011 de l'ordre de 71%. Ne serait-il pas possible d'étaler plus dans le temps les 7 autorisations de programme (11M€) et ainsi éviter l'utilisation de l'autofinancement ?

Loin de nous l'idée de sous estimer les attaques portées contre les collectivités territoriales ces dernières années. Mais dans le cas qui nous

occupe, il s'agit de choix délibérés des élus de la majorité municipale. Nous ne contestons nullement ce droit. Nous l'avons exprimé, personne ne nie les changements intervenus dans les comportements. Mais cela ne signifie nullement que les besoins sont moins grands.

Comme nous l'avons exprimés lors du DOB, le mois dernier, et ce budget le confirme, les contraintes financières que l'Etat nous impose, ne doivent pas nous installer « dans la gestion pour la gestion ».

Nous nous devons de répondre aux besoins et aux attentes de tous les Romainvillois, les accompagner.

Le changement politique doit être le moyen de répondre aux aspirations de toute une population qui souffre. Le scrutin du mois de mai prochain en est l'occasion. En ce qui concerne les élus communistes changer la vie des citoyens avec eux est une question de démocratie, de justice sociale et d'égalité républicaine.